

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3987e séance

Vendredi 19 mars 1999, à 15 heures

New York

Président :	M. Qin Huasun	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Valle
	Canada	M. Duval
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 4 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/278).

99-85198 (F)

La séance reprend à 15 h 20.

Le Président (*interprétation du chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de la représentante de la Jamaïque une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mlle Durrant (Jamaïque) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité et vous féliciter ainsi que votre pays, la Chine, un pays ami avec lequel le Soudan a depuis longtemps des relations étroites.

Je suis reconnaissant de pouvoir participer au débat sur une question concernant un pays voisin, un État frère avec lequel mon pays partage une longue frontière et des contacts entre tribus et a des échanges commerciaux actifs, renforçant ainsi les relations entre nos deux peuples. Je veux parler de l'État frère de la République démocratique du Congo.

Le Chapitre I de la Charte des Nations Unies qui définit les buts et principes de l'Organisation, indique que le but essentiel de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin, elle doit prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.

En évoquant ces principes, je rappelle les mesures prises par la République démocratique du Congo lorsqu'elle a informé le Conseil de sécurité de l'agression d'un État voisin, il y a près d'une année. La République démocratique du Congo avait demandé au Conseil de sécurité d'assumer ses obligations de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'abord, en condamnant cette agression, puis en exigeant le retrait des forces d'agression du territoire du Congo et enfin, en demandant aux forces d'agression de respecter la souveraineté de la République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité, hélas, est resté inactif depuis lors. Comme l'a déjà dit le représentant de la République démocratique du Congo, toutes les demandes adressées au Conseil par la République démocratique du Congo à cet effet sont restées lettre morte dans les archives du Conseil. Après un long silence, le Conseil a réagi en publiant de vagues déclarations.

Pour notre part, nous disons que la position du Conseil a l'égard du différend en République démocratique du Congo illustre de nouveau la politique du double critère qui semble caractériser l'action du Conseil ainsi que la sélectivité devenue un trait saillant de la réaction du Conseil face à des cas similaires. Il arrive au Conseil de déplorer et de condamner, voire d'envisager l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte, alors qu'en d'autres occasions, en réaction à des cas similaires, l'on constate qu'il se refuse à voir.

Il est clair que l'intitulé du point de l'ordre du jour, «La situation concernant la République démocratique du Congo», a été choisi avec soin. Il l'a été pour éviter tout litige. Mais les faits sont là. Une agression est une agression et cela est indiscutable. Une telle agression constitue une violation des principes de la Charte de l'ONU; c'est également un fait. Le Conseil de sécurité est donc censé assumer ses obligations et responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité en mettant fin à l'agression et en assurant le retrait des forces d'invasion ayant violé la souveraineté de la République démocratique du Congo sous des prétextes fallacieux et avec des justifications totalement inadmissibles au regard du droit international.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a fait des efforts considérables pour rétablir la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, et ces efforts méritent d'être salués. Je voudrais en citer plusieurs exemples. En mai 1998, il a organisé une conférence à ce sujet, conférence boycottée par les envahisseurs. Le Président Kabila a également fait une déclaration annonçant qu'il organiserait un dialogue national en République démocratique du Congo, comprenant tout l'éventail politique, y compris l'opposition et les forces rebelles.

Considérant ces efforts, ma délégation demande au Conseil de sécurité de s'efforcer sincèrement de parvenir à une solution pacifique du conflit, qui garantirait la stabilité et rétablirait la souveraineté de la République démocratique du Congo, dissuaderait les envahisseurs et freinerait leurs

ambitions territoriales, ainsi que les ambitions des grandes puissances dont ces derniers servent les stratégies de façon indirecte.

La délégation du Soudan appuie toutes les initiatives régionales visant à réaliser un règlement pacifique du conflit dans notre pays frère de la République démocratique du Congo, y compris les efforts entrepris par le Président Chiluba de la Zambie dans le contexte de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous saluons la participation des amis de la République démocratique du Congo à ces efforts, reflétant ainsi leur désir sincère de mettre fin au conflit.

En exprimant ces sentiments, je suis conscient du fait que mon pays est directement touché par les événements survenant dans la région. Ces événements ont des conséquences néfastes aux frontières sud du Soudan, qui subissent déjà l'instabilité, l'intervention étrangère et des actes de sabotage.

Pour terminer, je voudrais dire que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et accorder l'attention voulue à cette question, et il ne doit pas ignorer les événements en République démocratique du Congo. Il doit traiter cette question de façon sérieuse et sincère et ne pas la négliger, comme cela arrive souvent dans les cas de plaintes de pays africains.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Satoh (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : J'apprécie profondément l'initiative du Conseil de sécurité de tenir ce débat public aujourd'hui, à l'intention de tous les membres de la communauté internationale que préoccupe le différend en République démocratique du Congo.

Il est particulièrement important que le Conseil de sécurité entende ce qu'ont à dire les États d'Afrique concernés. Nous saluons les efforts du Conseil et nous espérons que d'autres questions de cette importance seront également abordées en débat public à l'avenir.

Le Japon reste gravement préoccupé par la situation en République démocratique du Congo. Huit mois se sont écoulés depuis que le pays s'est trouvé entraîné dans les sables mouvants de la guerre. Selon les rapports, cette dernière a causé de nombreuses morts et fait de nombreuses victimes, et de graves violations des droits de l'homme dans de nombreuses zones de la région ont été signalées. En outre, un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants se sont vu forcés d'abandonner leurs foyers pour vivre dans la pauvreté et la misère. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 58 000 Congolais ont fui vers la Tanzanie et 6 000 autres vers la Zambie. On compte également de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Le peuple de la République démocratique du Congo a besoin d'urgence d'une aide humanitaire. Or, le conflit en cours empêche la communauté internationale d'apporter effectivement cette aide. Nous engageons par conséquent toutes les parties concernées à mettre un terme aux combats immédiatement et à chercher énergiquement les moyens de parvenir à un accord de cessez-le-feu. Elles doivent également, de façon impérative, protéger les civils congolais et respecter leurs droits fondamentaux.

Le conflit doit être réglé par le dialogue et la négociation, et non par le recours à la force. Une paix durable n'est possible que grâce à un accord obtenu par la voie des négociations. La reprise des conflits nuit à toutes les parties concernées. Pour la stabilité régionale, il est également impératif que tous les États concernés respectent l'indépendance politique de chacun et s'abstiennent de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays.

Le Japon apprécie les efforts des pays voisins, dont ceux de la Zambie, qui joue un rôle actif sous la direction compétente du Président Chiluba, ainsi que ceux de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous sommes, toutefois, découragés par le fait que ce processus régional de médiation mette tant de temps à donner des résultats.

Nous voulons une fois de plus engager toutes les parties intéressées, ainsi que la SADC et l'OUA, à redoubler d'efforts pour résoudre ce conflit de manière pacifique. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité continuera d'aider à améliorer la situation en République démocratique du Congo. Les initiatives des trois membres africains du Conseil de sécurité à cet égard sont particulièrement louables et bienvenues. Le Japon est résolu à travailler avec les autres pays à apporter un soutien constant aux efforts acharnés des nations africaines pour rétablir la paix dans la région.

On ne saurait trop souligner l'importance que revêt la conclusion rapide d'un cessez-le-feu, grâce au dialogue. Mais le conflit en cours ne pourra être entièrement réglé si l'on n'aide pas la République démocratique du Congo à se remettre sur pied. La communauté internationale ne doit pas se contenter de concentrer ses efforts sur la cessation des hostilités; elle doit également veiller au relèvement réussi du pays après le conflit, tant du point de vue de la reconstruction économique que de la réconciliation entre les peuples. Ces deux objectifs doivent être poursuivis simultanément en vue d'étayer solidement la paix et le développement du pays.

Nous savons qu'aux yeux des Africains, la pauvreté est la menace la plus grave à la sécurité humaine et que ce à quoi aspirent le plus de nombreux pays africains est un encouragement au développement. Comme ils le reconnaissent eux-mêmes, les efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits sont essentiels pour la stabilité et le développement de l'Afrique. Le Fonds de l'OUA pour la paix a besoin de soutien à cette fin, et le Gouvernement japonais a récemment décidé de verser 254 000 dollars de contribution à ce Fonds.

Enfin, je voudrais souligner qu'aucun d'entre nous aujourd'hui ne peut se désolidariser de la situation en République démocratique du Congo ni, d'ailleurs, de la situation sur l'ensemble du continent africain. Un des problèmes que je tiens à faire ressortir est la façon dont les parties impliquées dans les divers conflits en Afrique, qui n'ont pas la possibilité de fabriquer des armes, se retrouvent cependant en possession de telles armes en grandes quantités. Le Japon, qui interdit l'exportation de tous types d'armes, invite tous les États à se demander s'ils ne contribuent pas, par leurs propres actes, à l'intensification des conflits en Afrique.

Le Président (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre à la présidence du Rwanda, S. E. M. Patrick Mazimhaka, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mazimhaka (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation du Rwanda est particulièrement heureuse de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes persuadés que vos qualités exceptionnelles de diplomate chevronné et votre habileté à recueillir le consensus apporteront une contribution de taille à nos travaux.

Nous voudrions également adresser nos félicitations au Représentant permanent du Canada, M. Robert Fowler, qui a présidé avec des qualités diplomatiques et un professionnalisme impressionnants aux délibérations du Conseil au cours du mois de février.

Monsieur le Président, nous souhaitons tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué cette séance, même si elle se tient à un moment où, comme nous le savons, les pays africains ont déjà entamé une série de discussions, mentionnées par les orateurs précédents, sur la question de la crise en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont organisé ces réunions parce qu'elles sont préoccupées par la dégradation de la situation au Congo, dont les répercussions se font sentir dans toute la région, et également parce que la communauté internationale est elle-même préoccupée par ce problème.

Nous donnerons peut-être l'impression d'être plus optimistes que les orateurs précédents, mais le Rwanda estime que ce processus est bien engagé et que le Conseil doit continuer de lui apporter son aval comme il l'a fait par le passé dans ses résolutions et dans les déclarations présidentielles.

Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, à la Communauté de développement de l'Afrique australe et à d'autres organisations africaines et internationales pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la recherche d'une solution pacifique de la crise en République démocratique du Congo.

À cet égard, je voudrais rappeler les efforts faits par de nombreux dirigeants par le biais de navettes diplomatiques — notamment par les dirigeants de la Zambie, de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie, du Gabon, du Burkina Faso, du Mozambique, de Maurice, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de la Libye — et des nombreux autres dirigeants qui ont été étroitement associés à ces efforts. Nous tenons à saluer et à féliciter tous les membres du Conseil pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé dans ce domaine. Les efforts déployés par ces dirigeants et ces organisations ont reçu l'appui du Conseil. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lui-même participé pleinement à ces efforts avec l'appui du Conseil.

La délégation rwandaise estime que ce processus a été utile et il convient donc, après ce débat, que le Conseil réaffirme son soutien aux processus régionaux susmentionnés, notamment au processus de Lusaka, auxquels l'OUA et l'ONU continuent de contribuer de façon significative. Nous pensons que la République démocratique du Congo doit être encouragée à avoir foi dans la fraternité de la Communauté de développement de l'Afrique australe dont elle est membre.

Le processus de Lusaka est ancré dans la déclaration de Pretoria réaffirmée à Windhoek. Cette déclaration énonce les aspects du conflit et les solutions suivantes : la nécessité de mettre fin aux hostilités; une table ronde en vue de négociations globales sur les questions politiques avec les parties congolaises, y compris un gouvernement de transition largement représentatif; le règlement des problèmes en matière de sécurité que connaissent les pays voisins, en particulier l'Angola, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda.

Des progrès tangibles ont été réalisés dans tous ces domaines. L'OUA a fourni des documents techniques sur un accord de cessez-le-feu et sur ses mécanismes d'exécution, ces deux éléments faisant l'objet de discussions dirigées par le Président Chiluba. Le Président Kabila a annoncé à plusieurs reprises — et nous avons eu l'occasion d'entendre cela de nouveau aujourd'hui — qu'il est prêt à entamer des pourparlers avec les parties congolaises. Peut-être pourrions-nous encourager les parties concernées à mettre en place des mécanismes acceptables pour que ces pourparlers cruciaux aient lieu et portent leurs fruits. Tel est le résultat concret obtenu par la navette diplomatique qu'ont entreprise les dirigeants de notre région et nous estimons que ceci constitue une avancée importante par rapport à la situation de départ.

Les pays craignant pour leur sécurité en raison de la crise en République démocratique du Congo ont présenté leurs doléances à un sous-comité qui a été créé à cette fin. La tenue d'un débat général est dans l'attente d'une réponse de la partie congolaise, qui est la seule habilitée à examiner des questions relatives à la souveraineté du Congo et à donner des garanties au regard du droit international à ses voisins. Ceci permettra de mettre à l'épreuve l'engagement de toutes les parties concernées à l'égard de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des uns et des autres.

Cela fait longtemps que la République démocratique du Congo est en situation de crise. Le Rwanda est cependant directement touché par cette crise depuis 1994. La présence en République démocratique du Congo d'un grand nombre d'éléments armés de nationalité rwandaise, y compris des forces de l'ex-Gouvernement et des milices responsables du génocide de 1994, a envenimé les bonnes relations traditionnelles entre nos deux pays.

Les facteurs d'insécurité au Rwanda ne sont peut-être pas clairement perçus par tous, mais ils sont tous liés à un sombre épisode de notre histoire au cours duquel un million de personnes ont péri. Ces facteurs sont liés à la présence de ces forces que je viens de mentionner. Leur capacité à se réorganiser et à se réarmer sur le territoire congolais, et avec l'appui du Gouvernement congolais, est un facteur déstabilisateur pour le Rwanda. Nous estimons que la République démocratique du Congo, en acceptant cette présence, viole sa propre souveraineté. Les attaques génocidaires perpétrées par ces forces contre le Rwanda à partir du territoire de la République démocratique du Congo, qui ont causé la mort de milliers de personnes dans le nord-ouest du Rwanda, et qui se sont même étendues au territoire de l'Ouganda, avec le meurtre de touristes innocents dans la forêt de Bwini, nous rappellent qu'il s'agit de violations délibérées de la souveraineté rwandaise par le Congo.

Le fait que les dirigeants de la République démocratique du Congo ont apparemment adopté une idéologie prônant le génocide constitue un autre facteur très inquiétant. Ceci a été déclaré publiquement, promu dans les médias et a été suivi par l'exécution de civils au vu de toute la communauté internationale, comme ce qui s'est passé dans les rues de Kinshasa. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international qui doit être condamnée par nous tous.

Les tentatives de désavouer les ressortissants congolais qui ont une culture rwandaise constituent un autre phénomène d'instabilité. Ils ont été persécutés et expulsés vers le Rwanda, ce qui a engendré la déstabilisation d'un segment de la population congolaise et a des répercussions extrêmement néfastes sur les relations entre nos deux pays. Ceci constitue, d'une certaine façon, une violation du principe du caractère intangible des frontières coloniales car nous supposons qu'à l'intérieur de ces frontières se trouvaient des populations lorsqu'elles ont été tracées.

L'utilisation du territoire de la République démocratique du Congo pour acheminer des armes et véhiculer des idéologies fascistes vers des acteurs non-étatiques armés constitue un autre facteur déstabilisateur pour la région et pas seulement pour le Rwanda. Le Conseil a été saisi de cette situation dans un rapport du Secrétaire général en date du 19 août 1998, publié sous la cote S/1998/777. Au paragraphe 69, le rapport précise :

«Il convient de considérer la situation complexe qui résulte des liens existant entre les ex-FAR et d'autres groupes armés dans la région dans le contexte de la résolution 1011 (1995) du 16 août 1995, par laquelle le Conseil de sécurité a interdit la vente et la livraison d'armements et de matériels connexes au Rwanda ou à des personnes se trouvant dans des États voisins si les armements ou matériels vendus ou livrés sont destinés à être utilisés au Rwanda. (...) La Commission a reçu des informations probantes selon lesquelles les ex-FAR achèteraient des armes apparemment destinées à être utilisées en Angola, au Congo, en République démocratique du Congo, en Ouganda»,

sans parler du Rwanda et du Burundi, mais nous savons que cela a aussi été le cas dans ces pays.

Dans un autre rapport (S/1998/581), le Secrétaire général indique que les événements décrits dans le rapport de l'équipe, qui a été présenté le 29 juin 1998, ne se sont pas produits dans le vide. Ils ont pour contexte le terrible génocide qui s'est produit au Rwanda en 1994 et qui a projeté une ombre énorme, qui n'a pas encore disparu, sur l'ensemble de la région africaine des Grands Lacs. Ce génocide a directement provoqué les violences qui ont eu lieu en 1994-1996 à l'est du Zaïre et ont été publiquement dénoncées par le Gouvernement rwandais comme une reprise dans un pays voisin des pratiques de génocide de 1994. Ces mêmes violences ont abouti à la création de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo et culminé dans la campagne militaire couronnée de succès que l'Alliance a menée contre le régime du Président Mobutu Sese Seko, et qui s'est terminée à Kinshasa en mai 1997. Le Conseil se souviendra que cela a aussi entraîné l'instauration du Gouvernement du Président Laurent-Désiré Kabila.

Il est clair que comme en 1994-1996, les dirigeants de la République démocratique du Congo, à l'instar des dirigeants zaïrois qui les ont précédés, ont adhéré aux forces maléfiques du génocide, ce qui a inévitablement entraîné la crise de 1997-1999.

C'est pourquoi le Rwanda est persuadé qu'un règlement global de la crise en République démocratique du Congo doit passer d'abord par un règlement de la crise de gouvernance et de leadership en République démocratique du Congo; deuxièmement, par la neutralisation, le démantèlement et l'endiguement des armées non étatiques qui opèrent sur le territoire de la République démocratique du Congo; et troisièmement, par la condamnation et l'isolement de tous ceux qui adhèrent à l'idéologie et aux actes de génocide dans notre région.

Les préoccupations que le Rwanda a présentées au Conseil dans la présente déclaration découlent des actes d'agression menés contre le Rwanda par la République démocratique du Congo. Mais le Rwanda préfère s'associer à la région et à la communauté internationale pour rechercher des solutions durables aux problèmes de la République démocratique du Congo et de la région. Nous estimons que c'est la seule garantie viable contre la reprise de l'état de guerre qui prévaut, les violations généralisées des droits de l'homme, le génocide et l'interruption totale des relations historiques entre nos peuples. Nombre des orateurs qui ont pris la parole avant moi ont mentionné ces menaces.

En outre, qu'il me soit permis de réaffirmer, au nom de la délégation et du Gouvernement rwandais, notre attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les pays, en particulier telles qu'elles sont consacrées dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Deuxièmement, nous demandons à la République démocratique du Congo d'utiliser ses droits souverains et de tout mettre en oeuvre pour démanteler la douzaine d'armées non étatiques qui sont utilisées dans les agressions contre l'intégrité territoriale de ses voisins.

Troisièmement, nous réaffirmons notre respect des droits de l'homme et du droit humanitaire et notre détermination à nous associer à d'autres dans le cadre d'une coalition contre la reprise du génocide et du terrorisme dans la région des Grands Lacs et ailleurs. Les principes d'Entebbe qui ont été convenus lors de la visite effectuée par le Président Clinton dans les pays de la région pourraient constituer la base de cette coalition.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le Ministre à la présidence du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Zambie, je lui donne la parole.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir permis à ma délégation de participer à ce débat sur le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière efficace dont vous dirigez les travaux du Conseil. Vous accordez

beaucoup d'intérêt aux affaires africaines, et il est donc tout à fait opportun que ce débat ait lieu sous votre direction.

Je m'empresse de rendre hommage à l'Ambassadeur Robert Fowler, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de février.

L'Afrique est un continent assiégé par de nombreux conflits, notamment celui qui se déroule dans la République démocratique du Congo, qui fait l'objet de notre débat aujourd'hui au Conseil. Le conflit en République démocratique du Congo a des ramifications profondes pour la paix et la sécurité non seulement pour la région des Grands Lacs, mais pour l'Afrique tout entière. Il s'agit d'un conflit qui a opposé tant le Gouvernement de la République démocratique du Congo contre des éléments rebelles que certains pays africains contre d'autres pays africains. Si ce conflit n'est pas réglé rapidement, il risque de dégénérer et de poser un grave danger à la paix et à la sécurité internationales.

En outre, la République démocratique du Congo est un pays, parmi d'autres, avec lequel mon propre pays, la Zambie, partage une très longue frontière. Il est donc fort probable que tout fait nouveau survenu dans un pays quelconque aura des répercussions immédiates sur les intérêts sociaux, économiques et en matière de sécurité de l'autre. Cela s'est déjà traduit récemment par l'afflux considérable de réfugiés de la République démocratique du Congo en Zambie.

Les dirigeants de l'Afrique australe essaient depuis un certain temps de trouver les moyens de mettre un terme au conflit. À cet égard, la Zambie a eu l'honneur d'être priée au deuxième sommet de Victoria Falls des chefs d'État de la région, qui a eu lieu au Zimbabwe, en septembre 1998, de lancer un effort de médiation dans le cadre du mandat confié par les dirigeants de la région. Cela indique que l'Afrique est fermement convaincue que seul un règlement négocié peut garantir une paix durable. Dans ce contexte, nous remercions l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies, et apprécions grandement les contributions des hauts fonctionnaires de ces organisations à la recherche globale d'un règlement pacifique en République démocratique du Congo.

Les efforts de médiation qui ont été déployés jusqu'à présent ont montré que la situation est aussi délicate que complexe. D'où la nécessité de procéder avec prudence et patience pour faire en sorte qu'une éventuelle solution bénéficie de l'appui de toutes les parties concernées. L'effort de médiation implique également un investissement important de temps, d'énergie et de ressources. C'est pourquoi l'assistance de la communauté internationale est nécessaire pour enrichir les efforts régionaux.

En sa qualité de Président de l'effort régional de médiation sur le conflit en République démocratique du Congo, le Président Chiluba a été grandement inspiré et encouragé par l'appui dont ses efforts de médiation ont bénéficié tant de la part de l'OUA, que des Nations Unies, du Conseil de sécurité, de l'Union européenne et, en fait, de la communauté internationale tout entière.

À cet égard, ma délégation est heureuse de rappeler que dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 11 décembre 1998, il est dit, entre autres,

> «Le Conseil se déclare prêt à envisager, au regard des efforts accomplis en vue d'un règlement pacifique du conflit, la participation active des Nations Unies, en coordination avec l'OUA, notamment par l'adoption de mesures concrètes, viables et efficaces, afin d'aider à l'application d'un accord de cessez-le-feu effectif et à la mise en oeuvre d'un processus convenu de règlement politique du conflit.» (*S/PRST/1998/36, sixième alinéa*)

D'aucuns disent, à tort, «Laissons l'Afrique aux Africains, laissons les Africains résoudre leurs propres problèmes». À ceux-là nous disons que l'Afrique n'est pas une île. Elle fait partie du village planétaire. L'Afrique fait partie de toute l'humanité; le progrès de cette humanité dépend du progrès ou de l'absence de progrès sur le continent africain. Fort heureusement, la Charte des Nations Unies ne fait pas de différence entre un conflit dans une certaine région du monde et un autre conflit dans une autre région du monde. Ils doivent tous être traités de la même façon.

Le fait que le Conseil de sécurité se soit engagé en République démocratique du Congo est tout à fait normal, car le Conseil, en vertu de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui sont actuellement menacées par le conflit sévissant en République démocratique du Congo. Pour l'instant, compte tenu des limites propres aux efforts régionaux, il est essentiel que le Conseil de sécurité puisse renforcer ces efforts de façon concrète. À cet égard, ma délégation souhaite engager le Conseil de sécurité en temps opportun à mettre en place le mécanisme nécessaire pour contrôler le cessez-le-feu une fois qu'il aura été établi. La

participation du Conseil de sécurité est un élément essentiel sur la voie difficile menant à l'instauration d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Zambie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre des efforts déployés sur les plans international et régional en vue de résoudre la crise en République démocratique du Congo et pour voir ce que le Conseil de sécurité, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organismes régionaux et internationaux peuvent faire pour mettre un terme aux souffrances de ce peuple africain, qui est notre frère.

Alors que le Conseil examine la situation en République démocratique du Congo, à la demande de ce pays-même, nous devons faire remarquer que ce débat n'est pas destiné à être une tribune pour les invectives et les accusations à l'encontre d'une des parties. Bien au contraire, ce que nous essayons de faire, c'est d'avancer d'éventuelles solutions concrètes afin d'encourager les parties à contribuer à la stabilité et à la sécurité pour tous. Dans ce contexte, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir convoqué ce débat au Conseil de sécurité, car vous avez ainsi montré la grande importance que la Chine accorde aux problèmes que connaît l'Afrique.

L'Égypte suit de très près et avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Cette situation est préjudiciable à la paix et à la stabilité dans toute la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité, l'OUA et les parties concernées doivent redoubler d'efforts afin de parvenir à un règlement dès que possible, en vue de renforcer la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et les structures gouvernementales de la République démocratique du Congo et d'aboutir au retrait des forces étrangères. Un dialogue national doit s'instaurer rassemblant toutes les parties. C'est ce que le Président Kabila a lui-même récemment proposé en vue de parvenir à une réconciliation nationale et à rétablir la stabilité et la sécurité de son pays.

L'Égypte a suivi la situation avec beaucoup d'intérêt et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour promouvoir un cessez-le-feu afin de permettre un règlement pacifique. Nous avons également participé à toutes les initiatives de paix aux niveaux régional et autres dans le cadre de l'OUA et de l'Organe central de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits; nous avons également participé à l'initiative du Président de la Zambie, M. Chiluba, et aux initiatives de la Communauté de développement de l'Afrique australe — et ce, dans l'objectif de parvenir à un règlement pacifique. Nous appuyons également les efforts des huit États qui se sont réunis à Windhoek en janvier.

L'Égypte est également très intéressée par une réunion au sommet panafricaine qui viserait à renforcer la sécurité dans la région des Grands Lacs. Afin de créer le climat propice à sa réussite, cette réunion se tiendrait sous les auspices des Nations Unies et de l'OUA. Les dirigeants égyptiens feront tout ce qui est en leur pouvoir pour suivre les pourparlers et leurs résultats.

Au Caire, en décembre 1998, les Présidents Moubarak et Kabila ont eu des pourparlers sur cette question. Fin 1998 et début 1999, le Ministre égyptien des affaires étrangères, M. Amre Moussa, et son homologue congolais se sont également rencontrés en vue de renforcer les efforts régionaux et internationaux déployés pour parer à la crise.

La délégation égyptienne a pris connaissance de la lettre adressée au Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo à propos des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo. La délégation égyptienne condamne les actes de violence perpétrés contre des civils innocents pendant la crise et réaffirme la nécessité de faire respecter les droits de l'homme et de traduire en justice les responsables de ces crimes. La délégation égyptienne réaffirme également l'importance de l'engagement politique nécessaire pour renforcer la protection des civils.

Il faut interdire la circulation des armes, notamment les armes légères et de petit calibre. Les secteurs les plus faibles et les plus vulnérables de la population doivent être protégés. Ceci a été réaffirmé par le Président du Conseil de sécurité dans une déclaration à la presse le 17 février 1999. Le Président a déclaré qu'il fallait mettre un terme à toutes les activités militaires et aux activités d'entraînement militaire préjudiciables à la République démocratique du Congo et a lancé un appel en ce sens.

Je reviens maintenant sur une question fondamentale et cruciale pour le règlement de cette crise : le rôle du Conseil de sécurité dans le règlement des conflits en Afrique. Nous nous félicitons de ce que le Conseil de sécurité ait pris l'initiative de demander au Secrétaire général de présenter un rapport sur les causes des conflits en Afrique et la façon de les résoudre. Nous nous félicitons également des décisions prises par le Conseil de sécurité lorsqu'il a examiné ce rapport. Cependant, ce rapport et les résolutions n'amoindrissent en rien le rôle que le Conseil de sécurité doit jouer dans le règlement des crises spécifiques en Afrique.

Le Conseil a un rôle à jouer dans le règlement des crises et dans la protection de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit adopter les décisions qui s'imposent afin d'étudier la situation en Afrique dans son ensemble, ainsi que dans une sous-région en particulier.

Il est regrettable de voir se dessiner à présent une tendance, au sein du Conseil de sécurité, à ne pas adopter de mesures pour endiguer les crises en Afrique. On décide de les étudier simplement dans le cadre général de la situation en Afrique ou de les analyser dans le contexte de la région des Grands Lacs, par exemple. On décide parfois que, puisque des efforts régionaux sont déployés pour résoudre cette crise, cela dispense le Conseil de sécurité de jouer son rôle. Mais ces efforts régionaux doivent simplement compléter le rôle qui incombe au Conseil de sécurité, son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil ne doit pas renverser la situation et décider que ce sont les efforts régionaux qui ont la primauté et notamment les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il ne faut pas dire que ce sont ces mécanismes régionaux qui ont la priorité. Il ne faut pas que le Conseil de sécurité en soit réduit à un rôle secondaire et qu'il se borne à entériner les résolutions adoptées par des instances régionales.

Les crises deviennent de plus en plus complexes en Afrique : en République démocratique du Congo, en Somalie, en Angola, ainsi que dans d'autres régions. C'est aussi le cas du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Ces conflits ont montré l'inefficacité des mesures adoptées par le Conseil de sécurité. Il incombe maintenant à ce dernier de réexaminer l'efficacité de ces mesures. Il doit examiner chaque crise séparément et chercher à résoudre les problèmes de l'Afrique dans son ensemble afin de ramener la paix et la sécurité sur tout le continent africain.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale de l'Ouganda, M. Amama Mbabazi. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Mbabazi (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Ouganda, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité pour cette occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant le Conseil sur la situation en République démocratique du Congo.

L'Ouganda attache foi et importance à une solution pacifique et négociée du conflit en République démocratique du Congo. Comme l'ont dit certains orateurs au Conseil ce matin, le Président Museveni a été parmi les dirigeants qui ont cherché une solution diplomatique aux problèmes de la République démocratique du Congo. C'est le Président Museveni qui a pris l'initiative de la toute première réunion qui a eu lieu à Victoria Falls, au Zimbabwe, les 7 et 8 août 1998. Quand il a rencontré ses collègues lors du sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) tenu à Swakopmund, en Namibie, le Président Museveni a demandé au Président Mugabe de convoquer une réunion des chefs d'État des amis du Congo pour tenter de trouver une solution aux tensions politiques qui étaient apparentes au Congo à ce moment là. Malheureusement, avant que le sommet n'ait lieu, les contradictions politiques au Congo avaient entraîné une explosion de violence. Lorsqu'il est devenu évident que le sommet de Victoria Falls ne déboucherait pas sur une solution immédiate pour le conflit au Congo, le Président Museveni a lancé un appel au Président Mandela pour qu'il convoque une réunion plus importante des pays de la région de la SADC et des autres pays touchés ne faisant pas partie de la région, tels que l'Ouganda, pour qu'ils essaient de trouver un moyen de gérer la crise qui avait déjà éclaté. Comme l'a dit au Conseil ce matin le représentant de la Namibie, une fois de plus c'est le Président Museveni qui a pris l'initiative du sommet de Windhoek qui a eu lieu en janvier 1999 et a rassemblé les principaux pays qui participent au niveau militaire au conflit en République démocratique du Congo.

Je vous donne ces quelques exemples pour montrer l'attachement de l'Ouganda à une solution diplomatique et pacifique de ce problème. L'Ouganda est fermement convaincu que les deux causes principales de ce conflit peuvent trouver une solution par la voie de négociations.

L'Ouganda n'a ni ambitions territoriales ni intérêts économiques qui aillent au-delà des opérations commerciales normales entre deux nations. Par conséquent, je suis venu ici avant tout pour demander l'appui du Conseil de sécurité, de l'ONU et de la communauté internationale tout entière pour réaliser cet objectif.

Toutefois, quand j'ai écouté les déclarations qui ont été faites ce matin, il m'est apparu nécessaire d'exposer les faits avec plus de détails que je n'en avais eu l'intention pour vous donner une idée juste de la situation en République démocratique du Congo.

La crise que traverse la République démocratique du Congo a deux dimensions : une dimension interne et une dimension externe, ou régionale. La dimension externe ou régionale s'est établie avec la guerre qui s'est déroulée au Rwanda et qui a abouti au génocide de 1994. Après la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR), les génocidaires — ceux qui étaient responsables du massacre de centaines de milliers de civils rwandais — et l'ancienne armée rwandaise ainsi que la milice *interahamwe* ont franchi la frontière de ce qui était alors le Zaïre avec des centaines de milliers de réfugiés. Comme chacun le sait, ils ont alors tenu ces réfugiés en otage à l'intérieur du Zaïre. Le gouvernement Mobutu a alors aidé ces génocidaires à se réorganiser, à s'entraîner et à se réarmer, et leur a fourni un appui territorial pour leur permettre de reprendre le pouvoir au Rwanda. Le Gouvernement ougandais s'est entièrement opposé à cette initiative et a été très clair sur sa position.

Mais, en préparant la reprise voulue du pouvoir par les génocidaires au Rwanda, le Président Mobutu a forgé une alliance avec le régime du Front islamique national à Khartoum (Soudan), non seulement pour aider le crime de génocide au Rwanda mais également pour déstabiliser précisément l'Ouganda dans l'espoir que ce dernier ne serait plus en mesure d'appuyer le Rwanda contre cette agression.

Dans la réalisation de ce plan, des attaques ont été lancées contre l'Ouganda sur deux fronts : depuis territoire congolais — l'ex-territoire zaïrois — l'Ouganda fut attaqué au nord-ouest près de sa frontière avec le Soudan et le Zaïre, et plus au sud-ouest, près du Rwanda, dans la zone de Kasese. Alors que nous étions attaqués en Ouganda, la réorganisation et le réarmement des génocidaires en étaient à un stade avancé. Le Gouvernement ougandais a décidé d'agir pour se protéger en reprenant d'abord le territoire pris par ces criminels, les poursuivant en territoire zaïrois. C'est cet acte de légitime défense contre le Gouvernement zaïrois d'alors — un acte de légitime défense ayant la compréhension et l'appui régionaux et internationaux — qui a conduit à la chute du Président Mobutu et à l'arrivée au pouvoir du Président Kabila.

L'on avait espéré que le Président Kabila, conscient de nos préoccupations en matière de sécurité et lui-même issu de notre acte de légitime défense, réglerait ces questions une fois au pouvoir. Mais cela n'a pas été le cas. Au début, nous avons pris en considération le fait que le Président Kabila avait hérité des structures faibles du régime de Mobutu. En fait, le Président Kabila a avoué son incapacité à gérer la situation dans son propre pays. C'est pourquoi il a invité le Gouvernement ougandais à déployer les Forces de défense populaires ougandaises à l'intérieur du Congo pour en chasser les Forces démocratiques alliées, un groupe rebelle infiltré au Zaïre par le Soudan, et qui nous avait attaqués à Kasese, une attaque déjà mentionnée.

Un protocole à cet effet a été signé entre les deux Gouvernements, le 24 avril 1998. L'Ouganda a déployé deux bataillons de troupes à l'invitation du Gouvernement Kabila et par un accord écrit précis entre nous et ce gouvernement, le 27 avril 1998. Entre-temps, vu les contradictions politiques internes, la rébellion a éclaté le 2 août 1998. La réaction du Président Kabila a été de chercher une aide militaire étrangère. Elle lui a été accordée par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie, qui ont décidé d'une intervention militaire unilatérale au lieu d'attendre une approche régionale concertée, comme proposé à l'origine par le Président Museveni lors des deux sommets précédents. L'intervention a eu lieu sous prétexte que la République démocratique du Congo avait été envahie par l'Ouganda et le Rwanda. Je voudrais informer cette instance qu'à cette époque, l'Ouganda n'avait que les deux bataillons déjà mentionnés à l'intérieur du Congo. Alors que l'Ouganda était concerné avant tout par les actes des groupes rebelles ougandais en République démocratique du Congo, l'intervention du Zimbabwe, de l'Angola, de la Namibie puis du Tchad et du Soudan a donné une nouvelle dimension au conflit. Pour faire face à la menace perçue de déstabilisation accrue de l'Ouganda, notamment par le Soudan, utilisant le territoire congolais comme cela avait déjà eu lieu, l'Ouganda déploya des forces supplémentaires.

Je suis dans l'obligation de donner ces précisions étant donné les déclarations faites ce matin. En ce qui nous concerne, la dimension externe du conflit congolais, pour l'Ouganda et — d'après ce que je sais — pour le Rwanda, a été suscitée par des activités hostiles à ces pays en provenance du Congo. L'Ouganda et le Rwanda ont agi pour se défendre.

Il y a aussi la dimension interne. Je ne veux pas m'attarder sur la politique interne de la République démocratique du Congo. Quelques exemples suffisent à illustrer ce qui s'y passe. La base politique de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) — l'alliance politique dirigée par le Président Kabila — était réduite, vu qu'elle se composait de quatre groupes politiques tous issus du Congo oriental. C'est l'alliance qui a exercé le pouvoir à Kinshasa. Lorsque le Président Kabila est arrivé au pouvoir, il a échoué ou fait preuve de négligence dans l'élargissement de sa base politique. Son alliance de quatre partis politiques est restée la même; elle n'a pas été du tout élargie.

Plus tard, même l'alliance des quatre partis s'est effondrée. Et aujourd'hui, un seul des quatre constitue l'Alliance. En outre, comme tout le monde le sait, le Président Kabila a éliminé l'opposition politique établie et active. Étienne Tshisekedi a été condamné à l'exil intérieur et n'a pas été autorisé — je pense que même aujourd'hui, il n'est pas autorisé — à voyager à l'étranger. Cela indique pourquoi, en réaction à cette situation politique, les forces politiques à l'intérieur du Congo ont décidé de se soulever. Et c'est ce qui s'est passé en août 1998.

Comme je l'ai déjà dit, mon intention première était de rechercher l'appui du Conseil aux efforts régionaux destinés à trouver une solution pacifique car, contrairement au pessimisme général caractérisant les perspectives de règlement négocié des déclarations de ce matin, l'Ouganda pense que de grands progrès ont déjà été enregistrés.

Je voudrais en donner quelques exemples. Dans les diverses réunions ayant déjà eu lieu, toutes les parties ont convenu qu'il devrait y avoir un cessez-le-feu.

On est arrivé à un consensus sur les positions suivantes afin de renforcer la signature d'un accord de cessez-le-feu, dont nous avons déjà adopté, sous forme de projet, les principes au niveau régional.

D'abord, toutes les parties conviennent de la nécessité de cesser au plus tôt toutes les hostilités et d'immobiliser au Congo tous les contingents et ceux qui portent les armes.

Deuxièmement, il a été convenu de se pencher sur les préoccupations des pays voisins et, d'ailleurs, de la République démocratique du Congo elle-même, en matière de sécurité. Le fait que ces préoccupations existent et qu'elles sont légitimes a été reconnu par la région. Lors de la dernière réunion ministérielle que nous avons tenue à Lusaka, un comité a été mis en place pour élaborer un mécanisme de règlement de la question de la déstabilisation des pays voisins à partir du territoire de la République démocratique du Congo. Ce comité s'est réuni, ses membres ont été saisis de différentes recommandations des pays concernés, et nous attendons maintenant de ces contacts un rapport en bonne et due forme.

Troisièmement, il a été convenu d'inclure les rebelles — le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) — dans le processus de paix et de leur faire signer l'accord de cessez-le-feu. Cela a été accepté par toutes les parties en cause.

Quatrièmement, il a été convenu de déployer une force de maintien de la paix neutre et internationale comme force d'interposition en République démocratique du Congo et de confier à l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de la gestion du processus.

Cinquièmement, il a été convenu que toutes les forces étrangères au Congo devraient se retirer suivant un calendrier à déterminer par l'ONU et l'OUA et sous la supervision de la force neutre d'interposition.

Enfin, un consensus s'est dégagé dans la région sur la nécessité d'organiser le plus tôt possible en République démocratique du Congo une conférence nationale faisant intervenir toutes les parties prenantes, au niveau politique, de la République démocratique du Congo, et ce, avec l'aide de l'OUA, dans le but de tracer l'avenir politique du pays.

Le Gouvernement ougandais a noté avec satisfaction la prise de position récente du Président Kabila, qui a dit que son gouvernement s'engageait à respecter ces principes. En effet, bien que nous ayons convenu de ce point dès le premier sommet, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne l'avait jamais accepté jusqu'à présent. Mais je suis heureux d'apprendre que le Président Kabila et son gouvernement se sont enfin engagés en faveur du principe d'une conférence nationale, destinée à permettre aux Congolais eux-mêmes de déterminer l'avenir politique du Congo.

Toutefois, il reste encore deux points de friction sur lesquels un accord total n'a pas été obtenu.

Le premier est la question de savoir si la participation des rebelles du RCD aux négociations pour l'accord final de cessez-le-feu devrait se faire directement, au niveau des hauts fonctionnaires ou au niveau ministériel, ou au contraire par des pourparlers indirects.

Le principe de la participation a été accepté. Le débat porte désormais sur la forme que prendra cette participation — pourparlers indirects ou négociations directes. L'Ouganda estime qu'il faut privilégier la participation directe des rebelles, car c'est la seule façon d'assurer leur respect des clauses de l'accord. Aucune tierce partie ne peut prétendre agir en leur nom dans le processus délicat de concessions réciproques que requièrent de telles négociations.

Le deuxième domaine dans lequel il n'y a pas encore totalement accord est la question de savoir si les rebelles devraient déposer les armes au moment de la signature de l'accord de cessez-le-feu tandis que les forces gouvernementales resteraient armées. On a suggéré que les rebelles déposent les armes dès la signature de l'accord de cessez-le-feu par toutes les parties, et qu'ils abandonnent le territoire qu'ils détiennent aujourd'hui au gouvernement Kabila. L'Ouganda estime qu'aucune des deux parties ne devrait déposer les armes, sauf en application d'une position convenue, notamment sur la constitution d'une armée, par la conférence nationale.

En attendant, il faudrait rassembler les deux parties dans des camps sous contrôle de la force neutre d'interposition, et leur faire recenser leur personnel et leurs armes, en attendant la constitution effective d'une armée répondant aux critères nationaux du Congo.

Autre observation : on a parlé dans ces discussions de génocide, et une fois de plus le consensus s'est fait sur cette question. En ce qui concerne la question du génocide, le Gouvernement ougandais voudrait lancer un appel au Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils s'opposent fermement à la perpétuation de la culture d'impunité dans la région. Il est notamment nécessaire de décourager la tendance à offrir des refuges aux génocidaires et de traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes odieux contre l'humanité.

Comme le savent tous ceux qui sont ici présents, il existe une pléthore de tels éléments criminels au Congo. Ils ont été réorganisés en unités de combat, et font partie de l'alliance qui soutient le Président Kabila au Congo. Récemment, et je suis stupéfait de ne pas en avoir davantage entendu parler aujourd'hui — seul un orateur l'a fait — ils ont réussi à s'introduire en Ouganda et à enlever des touristes, qu'ils ont tués de la même manière qu'ils ont tué des millions de Rwandais en 1994, à la machette. Il s'agit là d'un crime contre l'humanité. Il a été condamné par la communauté internationale et nous pensons qu'il est du devoir de celle-ci de décourager quiconque d'accorder refuge à de tels hors-la-loi internationaux.

Pour terminer, je voudrais faire consigner la satisfaction ressentie par le Gouvernement ougandais face aux contributions positives et constructives de la majorité des orateurs ce matin et je me sens encouragé par le sentiment que le soutien apporté aux efforts régionaux sera déterminant pour surmonter les quelques obstacles qui se dressent encore sur la voie de la paix.

Ce que nous demandons au Conseil de sécurité, à l'ONU et à la communauté internationale, c'est d'appuyer sans réserve les efforts diplomatiques déployés dans la région pour résoudre la crise. L'Ouganda estime pour sa part que c'est possible et qu'avec le soutien plus actif des Nations Unies, nous sommes à la veille de trouver des solutions à ces problèmes qui, à notre avis, ne sont pas entièrement insolubles.

Le Président (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous féliciter, au nom de ma délégation, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Comme c'est toujours le cas lorsque votre pays préside aux délibérations du Conseil, vous avez amplement fait la preuve de votre savoir-faire, de vos compétences et de votre efficacité.

Je voudrais également vous exprimer notre gratitude pour les efforts louables que vous avez déployés, au cours de votre présidence du Conseil de ce mois, pour mettre l'accent sur le débat portant sur les conflits en Afrique et sur la recherche d'une solution à ces conflits. Je ne puis que vous remercier et remercier également tous les membres du Conseil de sécurité pour avoir donné à ma délégation la possibilité de s'exprimer au sujet du conflit qui assaille un État frère, la République démocratique du Congo.

Je tiens aussi à faire part de nos remerciements au Conseil pour avoir organisé cette séance sous forme de débat public afin que ses délibérations soient portées à la connaissance de tous et n'aient pas lieu à huis clos. Nous souhaitons et demandons que toutes les activités du Conseil se déroulent dans un contexte aussi ouvert que celui des années 50, 60, 70 et 80, avant le déséquilibre qui est intervenu au début de cette décennie dans les relations internationales.

Nous remercions et saluons le Secrétaire général, Kofi Annan, pour les efforts importants qu'il déploie — en dépit des nombreux obstacles et difficultés qu'il a rencontrés — au service de la cause de la paix et de la sécurité dans le monde en général, et en Afrique en particulier.

Ma délégation estime que ce débat sur la situation en République démocratique du Congo revêt un caractère particulièrement important car il donne la possibilité aux membres du Conseil, aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble, de jouer un rôle décisif en faveur des efforts faits par l'Afrique pour trouver une solution pacifique à ce conflit regrettable et douloureux qui fait rage dans la région depuis longtemps. C'est aussi l'occasion d'affirmer qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre fin à ce conflit et pour parvenir à la réconciliation nationale avec la participation de toutes les parties. À cette occasion, nous ne pouvons que saluer les efforts faits par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par la Communauté de développement de l'Afrique australe, et plus particulièrement les efforts du Président de la Zambie, en vue de trouver un règlement pacifique à ce conflit qui met en péril la stabilité, la paix et la sécurité dans la région et qui a des conséquences dramatiques pour les populations.

Mon pays est convaincu que les problèmes sociaux, politiques et culturels que nous connaissons en Afrique ne sont que la conséquence logique de facteurs historiques et géographiques. La politique n'est qu'une expression de ces facteurs, étant donné que l'histoire récente de l'Afrique est caractérisée par l'occupation et la domination étrangères et que la géographie politique de l'Afrique est l'oeuvre des occupants étrangers et a été consacrée par les conventions qu'ils ont conclues entre eux, traçant les frontières des États en fonction de leurs propres intérêts. Les conflits internes et régionaux de l'Afrique ne sont que les résultats naturels et inévitables de ces événements. La Jamahiriya arabe libyenne, parfaitement consciente de cette situation, accorde toute son attention à ce problème afin d'assurer une solution juste et équitable qui permette de restaurer une stabilité politique en République démocratique du Congo s'appuyant sur le consensus et l'harmonie sociale. Cette solution doit être trouvée dans le cadre de l'OUA, à l'abri de l'influence de tout pays étranger qui ne chercherait qu'à imposer son hégémonie en Afrique, à monopoliser ses richesses et ses marchés afin de servir ses propres intérêts le plus longtemps possible, et à fomenter des crises aux plans intérieur et régional.

Dans la poursuite de cet objectif, notre frère, le colonel Muammar Kadhafi, leader de la Révolution, a convoqué un grand nombre de réunions, bilatérales et multilatérales, en Libye. Plusieurs sommets et conférences qui se sont tenus en Jamahiriya ont joui de la participation de nombreux dirigeants africains, en particulier des dirigeants africains les plus directement concernés, en coordination étroite avec la présidence de l'OUA. Une de ces rencontres a été un minisommet, tenu à Surt à la fin du mois de septembre, auquel ont participé les Présidents de l'Ouganda, du Tchad, du Niger et de l'Érythrée, qui ont publié une déclaration appelant à la création de forces africaines pour remplacer les forces étrangères présentes sur le territoire congolais. Cette déclaration a également nommé le colonel Muammar Kadhafi, en sa qualité de Président du groupe des États du Sahel et du Sahara, coordonnateur du processus de paix dans la région des Grands Lacs.

Suite à ces initiatives de la Libye, notre frère Kadhafi, en coopération avec les parties concernées, a réussi à surmonter l'un des principaux obstacles qui s'opposaient à la réalisation d'un règlement final en convoquant une réunion directe entre les parties congolaises en Libye. Cette rencontre a constitué un tournant décisif dans la recherche d'une solution de ce problème. Le principal résultat de cette réunion a été de sortir de l'impasse existante et d'entamer un dialogue entre les parties concernées. Dans le cadre de ces efforts, le leader de la Révolution libyenne a récemment initié des échanges étroits avec le Président en exercice de l'OUA et un certain nombre de présidents africains afin d'organiser un sommet africain d'urgence qui se saisirait du problème des conflits en République démocratique du Congo et ailleurs en Afrique. Si ce sommet d'urgence avait été convoqué, il aurait pu se pencher sur ce problème au niveau africain le plus élevé afin de trouver des solutions efficaces à ces conflits. Nous sommes certains que le prochain sommet africain ordinaire, prévu en juillet en Algérie, permettra de redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

Plusieurs réunions africaines régionales se sont tenues en toute bonne foi, avec la participation de toutes les parties, en vue de trouver une solution à ce problème et de mettre fin aux effusions de sang dans la région des Grands Lacs. Bien que toutes les parties soient disposées à mettre un terme à ce conflit sanglant, ces réunions n'ont cependant pas permis d'aboutir à l'indispensable cessez-le-feu.

La position et les efforts de mon pays pour trouver une solution pacifique à ce conflit peuvent se résumer comme suit.

Premièrement, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées.

Deuxièmement, tous les conflits entre États africains doivent être réglés grâce au dialogue, à la négociation et à l'arbitrage, sans recours à la force.

Troisièmement, tous les États africains doivent s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États.

Quatrièmement, une solution africaine à ce conflit doit être trouvée dans le contexte de l'OUA afin d'empêcher les interventions étrangères dans les affaires africaines.

Cinquièmement, une force africaine doit être créée qui servirait de force de maintien de la paix en République démocratique du Congo, garantirait la sécurité de ses frontières, permettrait d'empêcher les massacres des habitants de la région, et fournirait des garanties de sécurité aux États voisins.

Sixièmement, une conférence de paix réunissant tous les États intéressés devrait être convoquée pour conclure des accords de bon voisinage et d'amitié.

Septièmement, l'ONU en collaboration avec l'OUA, devrait jouer un rôle important en cherchant des solutions au problème humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées.

Huitièmement, l'ONU devrait appuyer les solutions auxquelles est parvenue l'OUA, y compris par la fourniture de soutien matériel de tous types.

Les réunions africaines doivent continuer d'avoir lieu — à tout moment, n'importe où et à tous les niveaux — afin d'assurer le suivi des efforts antérieurs et de poursuivre le dialogue entre les parties au conflit. Il faut que des comités de liaison soient mis en place pour élaborer une formule qui ferait participer les parties intéressées au processus de paix dans le but de parvenir à un accord sur un cessez-le-feu immédiat et à un règlement juste et durable de ce conflit qui déchire le continent africain. Cette solution doit également mettre un terme à la détérioration de la situation humanitaire des populations de la région. Nous saluons la déclaration du Président Kabila, qui s'est dit prêt à engager un dialogue national, avec la participation de toutes les parties concernées en République démocratique du Congo, en vue de parvenir à la réconciliation nationale en tant qu'étape nécessaire pour rétablir une paix globale et durable et la sécurité dans la région.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de l'excellente manière avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois. J'ai travaillé avec vous au Conseil de sécurité, je connais donc très bien votre attachement aux problèmes africains, qui vous a motivé et qui a encouragé le Conseil à organiser cette séance publique sur la situation en République démocratique du Congo.

Permettez-moi également de féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Fowler du Canada, de la manière compétente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de février. J'ai également l'honneur de saluer la présence du Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo, S. E. M. She Okitundu.

Le Kenya est profondément préoccupé par la situation qui perdure en République démocratique du Congo. Depuis de nombreux mois, la situation est restée dans l'impasse en dépit d'efforts diplomatiques régionaux et bilatéraux concertés. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'impliquer davantage pour empêcher que le conflit ne s'intensifie encore. Le conflit en République démocratique du Congo risque d'engouffrer les sous-régions de l'est, du centre et du sud de l'Afrique et d'avoir des implications dans l'ensemble de la région africaine et au-delà.

Conscients de ce fait, et sur l'invitation de mon Président, S. E. M. Daniel arap Moi, les trois dirigeants du groupe de la Coopération de l'Afrique orientale, qui comprend le Président Moi du Kenya, S. E. le Président Mkapa de la Tanzanie et S. E. le Président Museveni de l'Ouganda, se sont réunis en octobre dernier à Nairobi pour essayer de faire face à la situation. Il convient de noter que dès les premières phases de la reprise du conflit, le Président Moi a, à de nombreuses occasions au cours des efforts accomplis au niveau régional pour résoudre les problèmes de la région, exprimé la crainte que les problèmes sous-jacents à la crise qu'a connue la région des Grands Lacs en 1996-1997 n'avaient pas été résolus de manière appropriée; il a exprimé la crainte que la crise éclate de nouveau. Il est regrettable de constater que cela s'est réalisé et, comme les dirigeants l'ont constaté au cours de leur réunion d'octobre,

le conflit a déjà des répercussions néfastes dans leurs pays, dont notamment l'afflux de réfugiés, le déplacement de populations, l'insécurité politique et le déclin des activités économiques.

Les dirigeants ont souligné l'urgence pour la communauté internationale de faire face de façon globale à la situation prévalant en République démocratique du Congo, et ils ont proposé les éléments suivants comme base d'un règlement rapide : tout d'abord, la cessation immédiate des hostilités; deuxièmement, la tenue immédiate de négociations menant à un accord de cessez-le-feu et au retrait des troupes; troisièmement, l'adoption de mesures permettant de répondre aux préoccupations en matière de sécurité des États voisins; quatrièmement, l'ouverture d'un dialogue politique portant sur tous les aspects du problème, y compris la protection des groupes marginalisés; et enfin le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix neutre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Ces quelques éléments sont tout aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en octobre dernier et c'est de leur application que dépend un règlement durable de la crise.

Le Kenya croit fermement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous demandons de toute urgence à toutes les parties impliquées dans ce conflit douloureux de s'engager de nouveau en faveur d'une solution pacifique et de travailler sans réserve en vue de la réalisation de cet objectif. À cet égard, nous sommes grandement encouragés par les efforts régionaux africains consacrés au règlement de ce conflit, présidés par le Président Chiluba de la Zambie et comprenant le Président Chissano du Mozambique et le Président Mkapa de la Tanzanie. D'après les informations que nous avons reçues, cette initiative a déjà enregistré certains progrès, entre autres, un accord de principe sur un cessez-le-feu, le retrait des forces, la création d'une force neutre chargée de surveiller l'accord, et des discussions entre toutes les parties congolaises. Nous attendons à présent que des progrès substantiels soient enregistrés dans le cadre des négociations sur les modalités d'application. Nous espérons que l'effort considérable qui a déjà été accompli dans le cadre de cette initiative portera bientôt des fruits sous la forme d'une solution pacifique durable. Le Kenya appuie vigoureusement cette initiative et encourage la communauté internationale à fournir un appui plus concret.

Outre cet effort régional, le Kenya voudrait également voir une participation plus active de la communauté internationale, et particulièrement des Nations Unies. À cet égard, nous avons toujours estimé qu'il s'agit là d'une autre situation dans laquelle la participation personnelle du Secrétaire général aurait pu porter des fruits. Toutefois, nous sommes particulièrement sensibles aux ramifications d'une telle participation et nous apprécierons toutes les propositions que le Secrétaire général ferait à cet égard.

Le Conseil de sécurité ne peut se permettre de se soustraire, aux termes de la Charte, à sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris en Afrique. Le fait de laisser à une force purement régionale la charge d'assurer le respect d'un accord de paix, sans participation internationale, ne peut pas et ne doit pas être testé dans un différend aussi complexe que celui qui prévaut en République démocratique du Congo. Lorsque le Kenya était membre du Conseil de sécurité, nous avons dit qu'un concept approprié des opérations de maintien de la paix doit être défini. Nous pensons que le moment est venu pour que cette idée soit traduite dans la réalité.

À cet égard, nous encourageons une démarche globale pour traiter du conflit en République démocratique du Congo. Cette approche globale permettrait, à notre avis, de faire deux choses simultanément. Tout d'abord, elle réglerait les problèmes politiques et les problèmes de sécurité immédiats inhérents au conflit, et, deuxièmement, elle incorporerait un ensemble de mesures incitatives soigneusement calibrées qui permettraient de prévoir une période de consolidation de la paix après le conflit en République démocratique du Congo. C'est dans ce contexte que nous estimons que la proposition française d'une conférence internationale sur la paix, la stabilité et le développement socioéconomique dans la région des Grands Lacs est une proposition positive et constructive.

Compte tenu de cette situation, le Kenya serait très intéressé de savoir comment le Conseil de sécurité entend procéder pour faire face aux complexités du conflit en République démocratique du Congo.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Kenya des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vermeulen (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation concernant la République démocratique du

Congo. Ma délégation estime qu'il est opportun. Nous aimerions également remercier le Conseil de nous donner l'occasion de prendre la parole ici sur cette question.

Le Gouvernement sud-africain est extrêmement préoccupé par l'évolution de la situation, non seulement en République démocratique du Congo, mais également dans la région. Si le conflit ne prend pas fin rapidement, il risque de s'étendre à d'autres parties de notre continent. Bien que le conflit actuel ait commencé le 2 août 1998, ses origines remontent aux nombreuses années de mauvaise gestion et de corruption dans l'ex-Zaïre. Le Gouvernement sud-africain estime que le renversement de l'ancien Président Mobutu Sese Seko, en mai 1997, a été l'occasion idéale pour le peuple de la République démocratique du Congo de prendre le pouvoir. Les discussions qui ont eu lieu sur le navire sud-africain, le SAS *Outeniqua*, qui ont précédé le départ du Président Mobutu et auxquelles a participé l'actuel Président de la République démocratique du Congo, M. Kabila, avaient pour but d'établir un ordre politique à base large dans un cadre juridique approprié.

Malheureusement, c'est de l'histoire ancienne et maintenant, la région, ainsi que le continent, est confrontée à un conflit extrêmement compliqué dans un environnement hostile. Depuis que le conflit a éclaté en République démocratique du Congo, le Gouvernement sud-africain a adopté une position claire et nette, convaincu que la paix durable ne s'obtient que par des négociations globales qui rassemblent toutes les parties au conflit.

Notre gouvernement demeure convaincu que le résultat du sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenu à Pretoria le 23 août 1998 fournit le cadre pour une solution négociée du conflit. Le sommet appelait au cessez-le-feu, à la cessation des hostilités, au retrait de toutes les forces étrangères impliquées dans le conflit, et à des négociations entre tous les habitants de la République démocratique du Congo en vue de rétablir un gouvernement démocratique dans le pays.

Dans ce contexte, notre gouvernement a toujours offert son soutien entier aux efforts que déploie le Président de la Zambie, M. Chiluba, conformément au mandat que lui a conféré le sommet de la SADC qui s'est tenu à Maurice en septembre 1998, en vue d'instaurer un cessez-le-feu en République démocratique du Congo. Le Gouvernement sud-africain a activement participé aux pourparlers régionaux qui ont eu lieu à Lusaka, à Gaborone et dans d'autres villes, pourparlers qui visaient à obtenir un accord entre toutes les parties au conflit — y compris les forces rebelles — sur les conditions d'un cessez-le-feu et les modalités de sa mise en oeuvre.

Notre gouvernement maintient que le conflit présente clairement une dimension à la fois interne et externe. À notre avis, tous les belligérants impliqués dans le conflit devraient participer aux efforts en vue d'un cessez-le-feu si l'on veut parvenir à une cessation définitive des hostilités et à la stabilité durable en République démocratique du Congo et dans la région.

Pour notre gouvernement, il importe avant tout de parvenir à la cessation de toutes les hostilités et à ce qu'un accord de cessez-le-feu soit signé par tous les belligérants. Après la signature d'un accord de cessez-le-feu, un mécanisme de contrôle international approprié serait créé et placé sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies.

Cet accord de cessez-le-feu doit être suivi du retrait de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo selon une procédure prédéterminée pour éliminer les menaces militaires qui pèsent sur le Gouvernement de la République démocratique du Congo et pour garantir la sécurité des pays voisins.

Le fait que tous les belligérants doivent s'engager en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo, ainsi que dans la région de l'Afrique centrale, est un autre aspect qui revêt une importance cruciale. En ce qui concerne la stabilité en République démocratique du Congo, le Gouvernement sud-africain est d'avis que tous les groupes politiques de ce pays doivent être en mesure de participer à des négociations visant à instaurer un gouvernement national représentatif.

En ce qui concerne la question de la sécurité régionale, nous avons pris note des appels lancés par certains pays en faveur d'une conférence internationale qui rassemblerait la République démocratique du Congo et les pays voisins touchés. Une telle conférence devrait viser essentiellement à gagner l'appui de la communauté internationale pour la reconstruction et le développement de la République démocratique du Congo.

Notre gouvernement est également gravement préoccupé par la détérioration générale en matière de respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo depuis le début du conflit. Cette situation a révélé des divisions ethniques qui continuent d'empêcher tout mouvement vers une réconciliation nationale durable. Le non-respect des droits de l'homme semble prévaloir dans la

plupart des régions de la République démocratique du Congo où le conflit fait rage.

Le Gouvernement sud-africain condamne toutes les violations des droits de l'homme commises en République démocratique du Congo et demande à tous les belligérants d'adhérer aux accords et aux conventions internationaux régissant les situations de conflit et de faire pleinement respecter les droits de l'homme, tout particulièrement ceux de la population civile.

Le Gouvernement sud-africain espère que les problèmes en République démocratique du Congo seront rapidement réglés. C'est la seule façon de stabiliser la situation et de permettre aux citoyens de ce pays troublé de jouir de la paix et de la stabilité auxquelles ils ont tous droit.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Muchetwa (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de ce débat sur la situation concernant la République démocratique du Congo, question qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Il y a presque 60 ans, l'Europe et le reste du monde étaient plongés dans une guerre cataclysmique parce qu'un homme, Adolf Hitler, s'était mépris sur l'attitude d'apaisement qu'une Europe éprise de paix avait adoptée vis-à-vis de l'Allemagne, pensant qu'elle signifiait qu'il pouvait envahir et annexer impunément les territoires de ses voisins. Seule la détermination inébranlable des Puissances alliées à résister à cette folie a finalement eu raison de l'hitlérisme et l'a relégué aux oubliettes de l'histoire.

Mais aujourd'hui, l'ironie du destin veut qu'une doctrine empreinte de fascisme — mais plus pernicieuse — ait fait sa triste apparition dans la région africaine des Grands Lacs, où deux pays voisins ont décidé d'envahir la République démocratique du Congo, sous prétexte de rechercher la sécurité. La thèse de la sécurité est un prétexte que l'Ouganda et le Rwanda évoquent pour démembrer l'unité politique de la République démocratique du Congo afin de créer un «Grand Rwanda». Est-ce que cela ne rappelle pas les visées expansionnistes d'Hitler en quête du *Lebensraum* — l'espace vital? L'Ouganda et le Rwanda veulent arracher de force la partie orientale de la République démocratique du Congo afin de créer un État qu'ils appelleraient «Ruwenzori». En violation flagrante de la souveraineté nationale, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, les envahisseurs ont nommé des «gouverneurs» et d'autres fonctionnaires, ont créé des frontières artificielles à l'intérieur du territoire de la République démocratique du Congo en délivrant et exigeant des visas et en faisant sortir clandestinement du Congo des produits de base tels que le bois, l'or et les diamants.

Selon l'un des journaux locaux, l'un des dirigeants des pays envahisseurs aurait dit :

> «Nous devrions faire ici ce qu'Hitler a fait pour rapprocher l'Allemagne. Hitler n'était pas bête, mais je pense qu'il a un peu dépassé les bornes en voulant conquérir le monde.»

On a là le dirigeant d'un pays qui, premièrement, admire ce qu'Hitler a fait et qui, deuxièmement, veut reproduire la stratégie d'Hitler dans notre sous-région.

La création de l'Organisation des Nations Unies après la seconde guerre mondiale visait à assurer que l'expansionnisme qui cherchait à violer l'intégrité territoriale ne serait plus toléré. C'est la raison pour laquelle l'intégrité territoriale a été constituée en principe inviolable consacré par la Charte des Nations Unies. De la même façon, la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a elle aussi consacré le principe de l'intégrité territoriale des États membres ainsi que de l'inviolabilité de leurs frontières coloniales. L'Ouganda et le Rwanda qui, en tant que Membres à la fois de l'ONU et de l'OUA, sont tenus de respecter ces principes cardinaux de la Charte des Nations Unies ont — au grand dépit des autres Membres de l'ONU — décidé de violer le droit international. Les Nations Unies ont donc le devoir impérieux de condamner ce comportement rebelle.

Le Zimbabwe — avec l'Angola, la Namibie et le Tchad — répondant à l'appel au secours que lui a lancé le Gouvernement légitime de la République démocratique du Congo, aide maintenant ce pays à défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté nationale. L'intervention des forces alliées de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est entérinée par le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais également saisir cette occasion pour vous faire savoir qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue au

Cap, en Afrique du Sud, en 1995, le Comité inter-États pour la défense et la sécurité de la SADC a approuvé la prise de mesures collectives au cas où des tentatives seraient faites pour changer les gouvernements légitimes de ses États membres par des moyens militaires. En outre l'Organisation de l'unité africaine (OUA), lors de son sommet de Harare en 1997, a déclaré une fois pour toutes que le changement de gouvernements légitimes par le recours à la force militaire ne saurait être toléré. La région de la SADC a pour principe et pour pratique de ne pas tolérer et de se refuser à tolérer toute voie menant aux allées du pouvoir qui sortirait de la légalité.

Pas plus tard que l'année dernière, le Conseil de sécurité a lui-même délibéré sur un rapport (S/1998/318) que lui avait présenté le Secrétaire général intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». En fait, l'une des causes de conflit en Afrique est le manque de respect pour les frontières des autres États, comme le démontre ce cas. Le Zimbabwe demande au Conseil de s'opposer sans équivoque à l'expansionnisme. Agir autrement serait donner une fausse impression aux États envahisseurs, que l'on pourrait comparer à la politique d'apaisement qui a encouragé Hitler à poursuivre son rêve d'expansion.

Les rumeurs qui nous parviennent des régions situées à l'est de la République démocratique du Congo, occupées par les États envahisseurs, indiquent que de nombreux Congolais sont devenus des personnes déplacées à l'intérieur du pays alors que d'autres sont massacrés et que les ressources naturelles sont pillées par l'Ouganda et le Rwanda. N'est-il pas étonnant que l'Ouganda soit devenu un pays exportateur d'or alors que l'on sait fort bien que la nature ne l'a pas doté de ce métal précieux? Le silence de la communauté internationale encouragerait-il les États envahisseurs à penser que leur agression a des partisans?

Les forces alliées de la République démocratique du Congo n'ont aucun motif inavoué. Elles sont prêtes à se retirer premièrement, quand un cessez-le-feu entrera en vigueur et que les États envahisseurs auront retiré leurs forces de la République démocratique du Congo et deuxièmement, quand une force de maintien de la paix des Nations Unies aura été placée le long des frontières communes entre la République démocratique du Congo et les États envahisseurs.

Les forces alliées en République démocratique du Congo sont sensibles aux préoccupations sécuritaires des États envahisseurs et sont convaincues qu'il est possible de répondre comme il faut à ces préoccupations autrement qu'en violant les frontières d'autres États. Cette philosophie expansionniste ne répondra pas à ces préoccupations de sécurité.

Le Zimbabwe est convaincu que tous les pays, grands ou petits, forts ou faibles, ont le droit au respect de leurs frontières. Tout problème existant entre les États doit être réglé par le biais de mécanismes qui sont à la disposition de toutes les nations, notamment de ceux que proposent les Nations Unies. À cet égard, l'OUA et la SADC ont oeuvré ensemble pour jeter les bases d'un cessez-le-feu. Nous demandons à la communauté internationale non seulement de faire respecter ce cadre, mais aussi de faire comprendre aux États envahisseurs qu'ils doivent donner une chance à la paix en République démocratique du Congo.

Ma délégation demande donc le retrait sans condition des forces d'invasion en République démocratique du Congo et demande instamment au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'aider à préserver la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Le peuple de la République démocratique du Congo a besoin qu'on le laisse établir de lui-même une paix et une démocratie à part entière et entamer le processus de développement du pays dans un état de calme.

L'une des causes principales de conflits armés dans la région des Grands Lacs en Afrique est la politique d'exclusion que mènent les États envahisseurs et qui a pour effet de faire des réfugiés. Ma délégation estime qu'en temps utile, une conférence internationale sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs doit être convoquée sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Cette conférence engagerait tous les gouvernement de la région et leurs parties respectives au conflit.

Le maintien de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des États est au coeur même du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle le peuple de la République démocratique du Congo a placé ses espoirs dans le Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : La République-Unie de Tanzanie se félicite de cette occasion qui lui est donnée de

prendre la parole devant le Conseil de sécurité en application de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Lorsque la République-Unie de Tanzanie a pris la parole devant le Conseil de sécurité sur la situation en Afrique en avril 1998, nous avons lancé un appel au Conseil pour qu'il adresse un message à l'Afrique afin de la réassurer et de lui faire savoir que l'espoir n'était pas perdu, ce à la suite d'évolutions sur le continent qui semblaient dans une large mesure positives; ce message devait réaffirmer que l'ONU allait oeuvrer, non seulement avec les pays africains, mais aussi avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour prendre en considération les objectifs doubles de paix et de sécurité d'un côté, et de développement de l'autre. Malheureusement, les événements qui se sont déroulés depuis n'ont pas permis à l'ONU de renforcer l'attention qu'elle portait à cette question.

Le résultat est qu'en République démocratique du Congo, l'espoir et les attentes suscités par un nouveau Gouvernement à Kinshasa restent non réalisés, en raison surtout de toute une série d'événements. La guerre qui a éclaté dans ce pays a fait régresser l'optimisme d'alors ressenti par la population, non seulement de la République démocratique du Congo et des Grands Lacs mais aussi de l'Afrique. Il faut dire que ces événements ont également eu de graves conséquences pour la population.

L'impact immédiat sur la République-Unie de Tanzanie du déclenchement des hostilités en République démocratique du Congo est le flux constant de réfugiés dans notre pays. Ceci nous rappelle de façon permanente la tragédie humaine affectant non seulement la République démocratique du Congo mais également notre région et la communauté internationale. Une fois encore, ce conflit montre que ce sont les civils innocents, surtout les plus vulnérables d'entre eux — les femmes et les enfants —, qui subissent les effets des hostilités. Le peuple de la République démocratique du Congo a tant souffert au cours des dernières années. Il nous faut contribuer à la cessation des hostilités et à une solution par le dialogue, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Le Conseil est pleinement conscient du processus de médiation régional initié par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et celui par la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a créé un groupe de contact, sous la présidence du Président Chiluba de la République de Zambie, qui inclut mon Président, Benjamin William Mkapa. Plusieurs réunions ont eu lieu à Lusaka et ailleurs en vue de trouver une solution pacifique au conflit en République démocratique du Congo.

Si le processus de Lusaka connaît des difficultés, il cherche à mettre en oeuvre un projet d'accord de cessez-le-feu tout en tenant compte des préoccupations de sécurité de la République démocratique du Congo et de tous ses voisins. Tous les protagonistes au conflit ont été appelés à bien comprendre la futilité de rechercher une paix durable par les armes. Une paix durable ne peut se faire que par un règlement politique.

L'initiative africaine de cessez-le-feu vise à établir le fondement d'une solution politique. Elle crée un cadre pour régler la crise de façon diplomatique. Un cessez-le-feu est donc décisif. Toutefois, aboutir à la cessation des hostilités suppose souvent des négociations et un compromis. Pour éviter la résurgence du conflit et établir une paix durable, il faudra un degré considérable de réconciliation entre les parties au conflit. C'est ce processus que nous devons tous promouvoir et appuyer.

Mon pays souscrit fermement au règlement pacifique des conflits. Mais cela n'est possible qu'avec la volonté politique nécessaire et la confiance entre les parties. Il nous faut encourager le dialogue entre les parties. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de leur appui à cet effet. Il est très important que le Conseil apporte son ferme appui à l'initiative de paix de la sous-région. Nous considérons l'initiative africaine comme présentant un cadre pratique de dialogue, de paix et de réconciliation. Elle peut aboutir si le soutien unanime de la communauté internationale se poursuit.

Enfin, nous pensons qu'il n'est pas trop tard pour les parties d'éviter à la République démocratique du Congo d'autres souffrances. La paix est un préalable à la rentabilisation des possibilités et ressources abondantes dans notre région et sur notre continent. La paix et la stabilité sont nécessaires au développement et à la croissance. Nous devons nous efforcer de libérer la République démocratique du Congo et la région des hostilités actuelles. Ceci permettra à ce pays et à notre région d'affronter les défis du développement qui sont gigantesques. Nous devons cela aux citoyens de la République démocratique du Congo, de la sous-région et de l'Afrique, et à la communauté internationale.

Le Président (*interprétation du chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ndaruzaniye (Burundi) : Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi et pour ma délégation, d'être invité à la table du Conseil de sécurité, pour y exprimer la modeste contribution de mon gouvernement à la réflexion commune sur la solution pacifique du conflit qui déchire la République démocratique du Congo.

Je voudrais d'emblée vous remercier et vous féliciter, Monsieur le Président. D'abord, vous remercier, et à travers vous, tout le Conseil de sécurité pour avoir ouvert ce débat à d'autres délégations non membres du Conseil de sécurité, mais tout aussi attachées à un règlement pacifique de ce conflit. Vous féliciter ensuite pour l'excellente approche que vous avez imprimée à ce sujet : s'exprimer sur la voie pacifique de régler le conflit qui déchire la République démocratique du Congo et même toute la région des Grands Lacs.

Si tous les intéressés et tous les intervenants partagent cette volonté de recherche de la voie pacifique de règlement de ce conflit, ma délégation n'en doute plus, les bases d'une solution durable à ce conflit seront jetées pour barrer la voie aux velléités belliqueuses.

Mon gouvernement est convaincu que seule la voie pacifique et le dialogue peuvent initier une solution durable à tout conflit armé ou non armé. Nous sommes encouragés par les échos qui nous parviennent que toutes les parties sont progressivement résolues à adopter cette voie pour résoudre le conflit qui nous préoccupe tous dans ce débat. Je voudrais réaffirmer que le Gouvernement du Burundi, s'il était sollicité, apportera toute sa contribution et son concours pour que cette voie triomphe et consolide la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs.

Depuis des décennies, la région des Grands Lacs d'Afrique est soumise à une instabilité presque chronique. L'insécurité cyclique y a produit des flux de réfugiés et tout le cortège de malheurs que des populations innocentes endurent sur des générations entières. L'idéologie de l'extermination et du génocide qui a conduit au plus grand génocide de cette fin de siècle, au Rwanda, propage encore malheureusement ses métastases dans toute la région. Si la violence de la guerre nous effraie tous, la violence du verbe enracine les ressorts de la guerre dans une violence idéologique que nous devons tous combattre avec la dernière énergie.

En appelant de tous nos voeux l'arrêt immédiat des hostilités armées et l'ouverture d'un dialogue entre les parties directement ou indirectement concernées dans ce conflit, il sera tout aussi nécessaire et urgent d'initier dans toute la région des Grands Lacs une véritable culture de paix qui remet à l'honneur les valeurs universelles des droits de l'homme.

Comme le Président de la République du Burundi l'avait déclaré devant la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU, nous sommes préoccupés par la persistance d'un discours qui va dans le sens d'opposer les populations sur une base ethnique, et par le recours à des milices et rebelles de sinistre mémoire dans la région. Le Président Buyoya avait attiré l'attention de tous les acteurs dans ce conflit de ne pas s'avancer dans cette voie, car le risque d'embrasement de toute la région est grand.

Dans cette partie du monde, nous observons malheureusement que des armées entières défaites et des milices de tout genre circulent dans la région, concluant ici et là des alliances momentanées qui sèment la terreur et propagent la même idéologie de l'extermination et du génocide. Des bandes de criminels n'hésitent pas à se proclamer héros de la libération au-delà des frontières, et des fonds se constituent pour alimenter les réseaux de trafics illicites d'armes, entretenant ainsi une guerre transfrontalière sans fin dans la région.

Les conclusions des rapports S/1998/777 et S/1998/1096 de la Commission d'enquête de l'ONU sur la circulation des armes et des groupes armés ou milices génocidaires dans la région des Grands Lacs sont éloquentes à ce sujet et méritent l'attention voulue du Conseil de sécurité pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde.

Le Ministre congolais des droits humains nous a référés au document S/1999/205, qu'il a soumis au Conseil de sécurité, sur la violation des droits de l'homme dans l'est de la République démocratique du Congo. Ma délégation a pris bonne note de ce document et de la démarche adoptée devant le Conseil de sécurité.

Il nous semble, néanmoins, qu'il aurait été plus juste et constructif de soumettre un rapport complet sur la violation des droits de l'homme dans son pays, plutôt que d'allonger la liste des «agresseurs» externes, quand le profond conflit qui sévit en République démocratique du Congo est un conflit de nature interne, dont la solution dépend en grande partie de la détermination des Congolais eux-mêmes à trouver une solution durable.

Le choix du thème de ce jour nous a orientés sur un discours de paix, un discours de sécurité pour tous, un

discours de dialogue pour la paix. Malheureusement, d'autres forces, pendant ce temps, développent un discours faisant l'éloge du crime tandis que les médias, avec leurs moyens modernes, véhiculent le discours de la haine. Il faut que le discours de paix prenne le pas sur celui de la haine et de la violence. Pour que la sécurité règne, il faut nécessairement que le crime soit réprimé, car l'instabilité du voisin non seulement n'est pas une garantie de sécurité chez soi, mais peut aussi être une source permanente de déstabilisation de la zone partagée.

Il faudra créer ou raviver des mécanismes étatiques et interétatiques pour réaliser l'objectif commun de la paix et de la stabilité dans la région. Pour cela, l'appui de la communauté internationale est requis. La réalisation de ces objectifs exige une concertation qui ne doit pas être dictée par l'état de guerre, mais par une quête permanente de cohabitation pacifique entre les États et les peuples.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer le soutien du Gouvernement du Burundi aux initiatives régionales et aux initiatives de l'OUA en vue de trouver une solution pacifique au conflit en République démocratique du Congo, et appeler l'ONU et la communauté internationale à agir de façon complémentaire là où les initiatives régionales connaissent des limites, notamment aux niveaux matériel et organisationnel.

Si les protagonistes sont responsables de l'éruption du conflit, ils détiennent aussi la clef de la solution, car ils en maîtrisent plus que quiconque les causes profondes. C'est seulement à la table de négociations que l'on pourra atténuer les tensions, dans un premier temps, et ensuite jeter les bases d'une solution pacifique du conflit.

De nouveaux problèmes, inhérents à la nature complexe de la guerre, méritent l'attention des États, au premier chef, et de la communauté internationale, ensuite. C'est notamment les déplacements forcés des populations à l'intérieur comme à l'extérieur des pays, la circulation illicite d'armes dans la région, la distinction des combattants et des civils non armés, l'accroissement du nombre d'enfants non accompagnés, la prolifération des milices aux objectifs variés et divergents, etc.

Parallèlement au dialogue entre les protagonistes en vue de mettre fin à la guerre et de s'engager dans la voie d'une résolution pacifique du conflit, une profonde réflexion doit se poursuivre sur ces nouveaux phénomènes afin d'aider les États à mettre en place les mécanismes adéquats pour y répondre. Je voudrais d'ailleurs appuyer, au nom de mon gouvernement, la profonde réflexion engagée par le Secrétaire général Kofi Annan et le Conseil de sécurité sur la résolution des conflits en Afrique.

Peut-être que le génie traditionnel africain pour le règlement des différends et des conflits pourrait nous éclairer dans la mise en place de mécanismes modernes appropriés pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans nos pays et dans le monde.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Burundi des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Jamaïque. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Melle Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir permis à ma délégation de participer à ce débat sur le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'excellente façon dont vous conduisez les activités du Conseil de sécurité et je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation au Représentant permanent du Canada pour la compétence dont il a fait preuve à la tête du Conseil au cours du mois de février.

La Jamaïque se félicite, Monsieur le Président, de votre initiative de convoquer cette séance publique du Conseil de sécurité sur le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo.

Le conflit en République démocratique du Congo permet d'axer l'attention sur la question plus large de la nécessité de promouvoir une paix viable et durable en Afrique. Les conflits aux racines très profondes qui apparaissent aujourd'hui perpétuent une culture de violence et de guerre, qui touche particulièrement les populations civiles. L'omniprésence des troubles ethniques, la crise continue des réfugiés et la prolifération des armes de petit calibre dans les zones de conflit ont gravement nui aux efforts de l'Afrique pour assurer à ses populations stabilité, prospérité et paix à long terme.

Ma délégation reste préoccupée par cette évolution et nous tenons à mettre à profit ce forum pour exprimer notre attachement aux initiatives internationales visant à assurer le règlement pacifique des conflits dans la région.

À cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général de l'ONU de ses efforts constants pour parvenir, en collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et avec toutes les parties concernées, à un règlement pacifique et durable du conflit.

Car la situation actuelle en République démocratique du Congo est alarmante, comme l'ont confirmé de nombreux orateurs ici aujourd'hui. Les conflits qui ont éclaté ces derniers mois constituent une grave menace à la sécurité et à la paix en République démocratique du Congo ainsi que dans toute la région des Grands Lacs. Ma délégation pense sincèrement que, dans l'intérêt du peuple de la République démocratique du Congo, de la région et de l'Afrique, il faut mettre un terme à la guerre en République démocratique du Congo. À cette fin, nous appuyons l'appel à la cessation immédiate des hostilités et réaffirmons notre soutien à l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine.

La Jamaïque appuie entièrement la proposition visant à tenir une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Nous encourageons de plus la communauté internationale à témoigner pleinement son engagement envers la région en accordant un soutien plus concret aux initiatives de maintien de la paix et de consolidation de la paix sur le continent.

La question très difficile dont nous sommes saisis consiste à savoir comment soulager les souffrances de la population civile victime de la guerre. Nous appelons toutes les parties impliquées dans ce conflit à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par des forces sous leur commandement et à s'abstenir d'encourager les haines ethniques et de persécuter les civils pour des raisons de nationalité ou d'appartenance ethnique.

Ma délégation voudrait insister sur le fait que des solutions pacifiques doivent être trouvées pour régler la crise actuelle afin que le processus de démocratisation et de reconstruction en République démocratique du Congo puisse voir le jour.

Nous pensons qu'une solution à la crise réside dans des efforts régionaux en coopération entre États africains. Une démarche régionale effective permettrait de promouvoir la résolution de questions fondamentales permettant peut-être d'aboutir à une paix durable. À cet égard, nous saluons les initiatives diplomatiques régionales prises par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour apporter une solution pacifique à la crise en République démocratique du Congo.

Nous sommes convaincus qu'un règlement pacifique du différend en République démocratique du Congo dépend largement de la volonté politique des parties concernées de trouver une solution réalisable. Il est nécessaire, par conséquent, que chacun reste souple dans ses positions et que règne entre les parties un esprit de compromis. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra parvenir à une paix viable et durable.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie la représentante de la Jamaïque des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Le Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo a demandé à prendre la parole. Je la lui donne.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : La République démocratique du Congo, en provoquant le débat d'aujourd'hui, l'a fait dans une logique constructive et non pas polémique. Nous nous abstiendrons donc de donner suite aux accusations non fondées qui ont été formulées tout à l'heure par nos agresseurs.

Toutefois, je tiens à faire remarquer que l'agression dont la République démocratique du Congo est l'objet depuis le 2 août 1998 constitue une rupture de la paix et une menace grave à la sécurité internationale. Il était donc de notre devoir d'interpeller le Conseil de sécurité dont le rôle principal est justement de préserver le maintien de la paix mais aussi de la sécurité internationale.

Contrairement à ce qu'on a entendu tout à l'heure, la République démocratique du Congo est un pays pacifique où vivent harmonieusement plus de 450 ethnies. Le peuple congolais, malgré sa diversité dont il tire sa richesse culturelle, ne connaît pas de culture raciste et encore moins génocidaire. Le terrain d'élection, pour ne pas dire de prédilection, de cette culture est ailleurs. L'origine du conflit en République démocratique du Congo relève de l'exportation des conflits externes des pays agresseurs et des velléités hégémonistes de leurs dirigeants. La République démocratique du Congo était résolument engagée à conduire son processus de démocratisation lorsque ce processus a été brutalement perturbé par l'agression. Malgré cela, le Gouvernement de la République démocratique du Congo est déterminé à poursuivre ce processus, et le débat national

annoncé récemment par le Président de la République, Laurent-Désiré Kabila, s'inscrit dans ce cadre.

Contrairement aux prétextes avancés par les agresseurs, leur agression est antérieure à l'intervention des forces alliées opérée à la demande formelle d'un gouvernement légitime dans le cadre de l'exercice de la légitime défense, reconnu tant par la Charte des Nations Unies que par celle de l'Organisation de l'unité africaine. Quoi qu'il en soit, et ainsi que nous l'avons relevé tout à l'heure, étant donné que les agresseurs font valoir l'insécurité à leurs frontières comme prétexte à leur agression, nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités en prenant les mesures qui s'impo sent pour rétablir l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et d'assurer la sécurité dans la région. Nous réitérons donc notre requête de voir le Conseil de sécurité faire usage approprié des dispositions prévues aux Articles 39 à 42 de la Charte. Faute de quoi, l'agression dont la République démocratique du Congo est victime constituerait un dangereux précédent qui foulerait aux pieds les principes sacrés qui sont à l'origine de la création de l'Organisation qui nous rassemble ici.

Notre voeu le plus ardent est de voir cette guerre se terminer le plus rapidement possible pour mettre fin à la souffrance dont notre population est victime. Nous prions donc le Conseil de sécurité d'être sensible à cette souffrance et votre implication, ainsi que celle du Conseil de sécurité, Monsieur le Président, sont réellement attendues.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 45.